

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 3 JUIN 2024

Présents : - *Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de : Mme Claudine MORVILLE, et de Mr Jean-Marie GUILBERT(absents excusés).*

Secrétaire : - *Mr Freddy BECLIN.*

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Lundi 8 Avril 2024 et approbation par le Conseil Municipal, Mr le Maire présente quelques remarques sur les points abordés ce jour - là :

- a. Mr le Procureur n'a pas répondu au courrier adressé concernant des problèmes de voisinage.
- b. Les conventions pour la gestion du Centre de Loisirs en Juillet ont été acceptées et signées avec les municipalités de VAUDRINGHEM, LEDINGHEN, BLEQUIN, BAYENGHEM les S, et COULOMBY. Une première réunion avec tous les animateurs s'est déroulée à Nielles les Bléquin samedi 26 Mai. A ce jour, 117 enfants sont inscrits.
- c. Mr Sébastien CARLU nous a adressé ses remerciements pour la cérémonie en l'honneur de son père lors du 8 Mai.
- d. Mme LORTHIOY et ses enfants nous remercient pour le réconfort apporté lors du décès de Gérard.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Visite de l'école Maternelle en cours de rénovation : Le Conseil Municipal constate les travaux en cours et espère un achèvement pour début Juillet comme prévu.

b) Elections Européennes du Dimanche 9 Juin 2024 : Mr le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des conditions d'organisation de ces élections. Les permanences du bureau de vote unique (ouvert de 8 à 18 h), situé à la Mairie, sont mises en place sur des créneaux de 2 heures.

c) Achat de Matériels divers : Mr Le Maire rappelle la décision d'achat de mobilier pour l'école maternelle suite aux travaux de rénovation de cette dernière. Il propose de commander plusieurs armoires et meubles de rangement.

Par ailleurs, de façon à travailler plus rapidement dans l'entretien des accotements, il propose l'acquisition d'un broyeur déporté. Le coût d'un matériel neuf est de 4600 € HT €. Une occasion est proposée à 5 000€ .

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte **l'achat de mobilier pour l'école d'un montant de 5 000 €** (somme inscrite au BP 2024) ; ainsi que **l'achat d'un broyeur neuf chez Dausques Agri à LEDINGHEN** pour 4 600€ HT. Une décision modificative au BP 2024 est acceptée pour l'achat du broyeur.

d) Fête du 14 JUILLET et Ducasse des 27/28/29 JUILLET 2024 : Le programme du 14 Juillet est présenté ; dépôt d'une gerbe au monument aux morts à 10h30, diplômes du Travail, bons à lire pour les enfants entrant au collège, Vin d'honneur. A l'occasion du Tir à l'Arc, deux archers seront mis à l'honneur.

Concernant la Ducasse, on y retrouve la randonnée, la brocante, le concours de pétanque, le repas dansant, le Feu d'Artifice, la Fête du centre de Loisirs et les manèges sur 3 jours. Une animation « Les échassiers Jardiniers » est proposée pour le Dimanche 28.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte l'organisation présentée pour ces deux fêtes.**

e) Questions diverses :

1. La **réparation des rues communales** avec l'aide de quelques bénévoles se fera les 2 et 3 Juillet.
2. Le **repas des Aînés** a été fixé au **Samedi 21 Septembre à la Guinguette de TILQUES** avec un transport en car comme l'année dernière.
3. Le **démontage des cloisons** à la salle Albert SAUVAGE sera réalisé dès le 8 Juillet ainsi que le transfert des 3 classes.
4. La **mise en béton de la liaison douce** jusqu'à la ferme de Mr FOURNIER va débiter le 11 Juin. La section en enrobé est prévue pour le 19 Juin.
5. La **subvention dans le cadre de la DETR pour l'accès à la zone à urbaniser** a été attribuée pour un montant de **15 675 €**. Pour rappel, le Département avait accordé 15 000€ pour ces travaux.
6. Le Conseil Municipal décide le **dégrèvement de la taxe foncière sur le Non Bâti sur une période de 5 ans pour tous les jeunes agriculteurs** propriétaires exploitants ou locataires sur le territoire de la commune
7. Mr le Maire rappelle la **Fête des Ecoles du RPI à SENINGHEM le Dimanche 23 Juin** avec distribution des prix.
8. Les problèmes avec le fournisseur de la **cantine scolaire** sont évoqués : livraisons non conformes, qualité des denrées, quantités trop importantes. La **rupture du contrat** avec la Société VILTAREST à compter du 1^{er} Septembre 2024 est donc envisagée.
9. Un projet de sacs transparents pour les **déchets lors des locations de la salle des Fêtes** est évoqué. Ceux-ci seraient à la charge des locataires. Leur coût serait intégré au tarif de la salle.
10. Concernant l'accès à la zone à urbaniser, il est décidé de réaliser une **voirie en 5 mètres de large, sans trottoir**.
11. Un panneau interdisant la **circulation des mobylettes** sur le site de la salle des Fêtes sera posé .

Vu, le Maire.

C TELLIER.